Dachorganisation der Schweizer KMU
Organisation faîtière des PME suisses
Organizzazione mantello delle PMI svizzere
Umbrella organization of Swiss SME

Monsieur le Chancelier de la Confédération
Chancellerie fédérale
Palais fédéral ouest
3003 Berne

recht@bk.admin.ch

Berne, le 9 juillet 2024 usam-MH/

Réponse à la procédure de consultation :
Ordonnance concernant le financement initial visant à encourager des projets de numérisation présentant un grand intérêt public

Monsieur le Chancelier Viktor Rossi,
Madame, Monsieur,

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

Le 16 avril 2024, la Chancellerie fédérale nous a convié à prendre position dans le cadre de la procédure de consultation sur l'ordonnance concernant le financement initial visant à encourager des projets de numérisation présentant un grand intérêt public.

L'usam exprime une position fortement critique concernant les subventions accordées aux projets numériques dans le cadre de l'ordonnance sur le financement initial visant à encourager des projets de numérisation d'intérêt public. L'usam reconnaît l'importance de la transformation numérique et de la modernisation de l'administration publique. Cependant, elle estime que les PME n'ont pas besoin de subventions supplémentaires pour se numériser et souligne plusieurs préoccupations majeures.

Les subventions accordées aux projets numériques créent des incitatifs artificiels et perturbent le marché. Les PME suisses sont par nature innovantes et adaptables. Elles n'ont pas besoin de soutien financier pour entreprendre des projets numériques, car cela fausse la concurrence et favorise une dépendance vis-à-vis de l'État. Les entreprises devraient être encouragées à investir dans la numérisation sur la base de la demande réelle et de leur propre initiative, plutôt que de répondre à des subventions gouvernementales qui pourraient orienter leurs décisions de manière inefficace.

Les caisses de la Confédération ne sont pas en état d'admettre des dépenses supplémentaires sans compromettre d'autres secteurs cruciaux. La situation budgétaire actuelle exige une gestion rigoureuse et responsable des fonds publics. Les 5 millions de francs annuels prévus pour ces subventions pourraient être mieux utilisés pour réduire la dette publique ou investir dans des domaines essentiels tels que la santé, l'éducation ou la sécurité. Si des fonds doivent être alloués à des projets numériques, ils devraient être compensés par des réductions de dépenses dans d'autres domaines pour éviter d'aggraver le déficit budgétaire.

Les PME sont déjà confrontées à des charges administratives lourdes. L'introduction de subventions pour les projets numériques ajoute une couche supplémentaire de bureaucratie. La procédure de demande en deux étapes, les critères d'évaluation pondérés et les exigences de publication augmentent considérablement les coûts administratifs pour les petites entreprises. Cela détourne des ressources précieuses qui pourraient être mieux utilisées pour le développement direct de l'entreprise.

Le système de classement et de sélection des projets favorise les grandes entreprises qui ont les moyens de préparer des propositions sophistiquées. Les petites entreprises, qui manquent souvent de ressources dédiées, sont désavantagées. Cette iniquité renforce les inégalités existantes et ne permet pas aux PME de bénéficier pleinement des subventions, limitant ainsi l'impact potentiel de la numérisation sur l'ensemble du secteur.

En exigeant que les PME financent 50 % des coûts de leurs projets, l'ordonnance impose un fardeau financier significatif. Les petites entreprises risquent de s'endetter ou de détourner des fonds d'autres investissements critiques. De plus, les subventions peuvent créer une dépendance vis-à-vis du soutien gouvernemental, réduisant ainsi l'incitation à une gestion financière prudente et autonome.

L'usam appelle à une révision complète de cette ordonnance. Il est essentiel de reconnaître que les PME suisses sont capables de mener à bien des projets de numérisation sans soutien financier artificiel. Les fonds publics devraient être gérés avec une stricte prudence budgétaire, et les dépenses supplémentaires devraient être compensées par des réductions dans d'autres secteurs. En éliminant les subventions, on éviterait de créer de faux incitatifs et on favoriserait un environnement où les entreprises investissent dans la numérisation de manière autonome et durable selon les demandes du marché.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre prise de position et vous présentons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Union suisse des arts et métiers usam

Urs Furrer
Directeur

Mikael Huber
Responsable du dossier